

# Concours Ecoloustics, les établissements scolaires ont jusqu'au 30 novembre pour s'inscrire

mercredi 21 novembre 2018, par [lpe](#)

Le SIEDS, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale 79, organise un concours départemental intitulé "ECOLOUSTICS - LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS MA COMMUNE, HIER, AUJOURD'HUI ET DEMAIN" destiné aux élèves de cycle 3 (CM1-CM2-6ème) des établissements publics et privés des Deux-Sèvres.

Ce concours vise à favoriser la découverte de la "transition énergétique", en proposant aux élèves de définir les énergies de demain dans leur commune, en s'appuyant sur leur connaissance du modèle actuel de production et de consommation. Les réalisations pourront prendre la forme voulue et utiliser divers supports (papier, numérique, audiovisuel, internet...).

Pour participer, les enseignants intéressés devront s'inscrire avant le 30 novembre 2018 : [cliquez ici pour accéder au bulletin d'inscription en pdf](#) ; puis remettre le dossier au plus tard le 12 avril 2019.

Les classes inscrites recevront : 1 livret pédagogique « enseignant » par classe et 1 livret pédagogique « élève » par enfant et pourront bénéficier de visites d'installations éoliennes ou photovoltaïques.

Le concours est organisé en deux temps : concours départemental, puis concours national.

Au niveau départemental : Chaque niveau (CM1, CM2, 6e) recevra un prix par le SIEDS en mai 2019. L'ensemble des élèves, leur professeur et les accompagnateurs seront invités à la remise des prix lors d'une journée récréative. Les frais de transport et d'animation seront pris en charge par le SIEDS.

Au niveau national : Les dossiers lauréats de chaque département seront soumis à un jury national. Trois gagnants seront sélectionnés et invités pour la remise des prix à Paris en juin 2019.

Pour plus d'informations, une plaquette de présentation et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site du SIEDS ([www.sieds.fr](http://www.sieds.fr)).

Pour inscrire une ou plusieurs classes, les établissements devront retourner le bulletin d'inscription au SIEDS avant le 30 novembre 2018 par mail à [communication@sieds.fr](mailto:communication@sieds.fr).

Les productions des élèves seront à retourner au SIEDS par voie postale ou par mail avant le 12 avril